

L'an 2026 et le 10 septembre à 17h00 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 3 septembre 2026

Date de la convocation : 3 septembre 2026

Date d'affichage : 3 septembre 2026

Délibération N° 10-09-2026 / N°101

Etaient présents les membres en exercice : 84

Messieurs Jean-Marie Dufay, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Mathieu Louis, Sébastien Bertout, Francis Delassus, Maurice Soyez, Christophe Rose, Philippe Verret, Pascal Dionnet, Michel Petit, Philippe Cojon, Julien Bellengier, Olivier Deneuille, François Level, Frédéric Jonard, Patrick Zakrent, Jean-Luc Leuiller, Christian Boucly, David Dubois, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Jérôme Corman, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Simon Guillemant, Raymond Lavigne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, Thomas Bonnelle, Christophe Hautecoeur, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Rodrigue Hotte, Ludovic Duriez, Yves Lieppe, Maxime Fourmanoir, David Duchateau, Pierre Bourdrez, Eric Legrand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Sylvie Gabez, Michèle Delporte, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Magalie Larivière, Marie Bernard, Martine Gérard, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Françoise Détourné, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 3

Membres ayant donné procuration : 15

Membres votants : 102

Absents excusés : Romuald Delattre, Olivier Gallet, Xavier Jacquemont.

Absents suppléés : Marie-Angèle Lefet suppléée par Bertrand Jennequin, Pascal Glavieux suppléé par Isabelle Gerin, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame.

Absents : Sophie Cossart, Arnould Thilliez, Christophe Ansquin, Arnould Ricq, Luc Delaporte, Alain Traisnel, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Philippe Labenne, Frédéric Plaquet.

Absents ayant donné procuration : Yohann Carvalho ayant donné procuration à Mathieu Louis, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Harold Tétu ayant donné à Thomas Bonnelle, Dominique Coppin ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Jean-Marie Dufay, Christophe Beaumont ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Benoît François ayant donné procuration à Jean-Paul Hemery, Sidonie Duriez ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Gilbert Cottin ayant donné procuration à Arnaud Douchet, François Coquart ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Alexandre Decry ayant donné procuration à Alain Debureaux, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Caron, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Julie Théret ayant donné procuration à Françoise Détourné, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Hubert Tassencourt

Culture : Approbation de la convention actualisée de mise à disposition du site de Clairefontaine au profit de l'association Castle Live pour l'organisation du Castle Live Festival 2026

Par délibération n°35 du 27 avril 2026, le conseil communautaire a approuvé le principe de la mise à disposition du site de Clairefontaine au profit de l'association Castle Live pour l'organisation du Castle Live Festival 2026 ainsi que la convention encadrant cette mise à disposition à titre gratuit.

Afin de tenir compte de l'évolution du projet et de préciser les modalités d'organisation de la manifestation, la convention a été actualisée. Les précisions apportées résultent des échanges intervenus entre la collectivité, l'organisateur et les différents services concernés par la préparation de la manifestation. Elles visent à sécuriser les modalités d'occupation du site et à préciser les responsabilités de chacune des parties, sans remettre en cause le principe de la mise à disposition gratuite déjà approuvé par le Conseil communautaire.

Les modifications portent notamment sur :

- les conditions d'occupation du site et le calendrier d'installation et de démontage ;
- les mesures relatives à la sécurité de la manifestation ;
- les modalités de gestion des accès au site ;
- les responsabilités respectives des parties ;
- les conditions de restitution du site et des équipements mis à disposition.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette version actualisée de la convention, qui se substituera à celle approuvée par délibération n°35 du 27 avril 2026, et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Après différents échanges, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la convention actualisée de mise à disposition du site de Clairefontaine au profit de l'association Castle Live pour l'organisation du Castle Live Festival 2026, annexée à la présente délibération.

Article 2 : de dire que cette convention se substitue à la convention mentionnée par la délibération n°35 du 27 avril 2026.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le secrétaire de séance



Hubert Tassencourt

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 15/09/2026 et publication ou notification du 15/09/2026

